SOCIÉTÉ
DE L'OCÉANIE.

I.

Nécessité d'une Société commerciale laïque pour le service des Missions catholiques de l'Océanie.

Malgré les succès vraiment prodigieux que signalent chaque jour les Annales de la Propagation de la Foi, on ne peut se défendre d'un profond sentiment de regret, lorsque l'on compare les faibles ressources matérielles dont disposent aujourd'hui les Missions catholiques, avec celles qui, dans les siècles derniers, étaient mises à leur service. Dans ces temps d'une foi plus vive, chacun voulait concourir à la propagation de l'Évangile, et les puissances chrétiennes, animées d'une pieuse émulation, envoyaient à l'envi leurs flottes porter les missionnaires chez les peuples barbares. Alors le prêtre apparaissait entouré de ses compatriotes et comme l'envoyé de la civilisation ; son caractère grandissait, aux yeux des idolâtres, de tout le prestige qui s'attache à la race européenne, et ces moyens tout matériels préparaient dans ces âmes grossières la voie à la prédication de la vérité religieuse.

Sans doute il n'est point permis aujourd'hui d'espérer pour nos missions le puissant appui dont elles jouissaient autrefois ; mais ce qui se passe chaque jour sous nos yeux, où nous voyons les gouvernements remettre, pour ainsi dire, leur action entre les mains de compagnies particulières pour des travaux d'utilité publique, n'indique-t-il pas le moyen auquel doivent recourir les catholiques pour porter remède à un mal sur lequel ils ne sauraient se contenter de gémir? L'appui que les gouvernements ne donnent pas aujourd'hui à nos missions, c'est au zèle des chrétiens, c'est à leur sainte association qu'il faut le demander.

Telle est la pensée qui a inspiré les fondateurs de la *Société de*

l'Océanie. Leur dessein et leur espérance est d'étendre, un jour, à toutes les missions catholiques du globe les services de la Société; mais il leur a paru que leurs premiers efforts devraient se diriger vers l'Océanie, parce que les missions de cette cinquième partie du monde ont un champ plus vaste à parcourir, et qu'elles manquent presque entièrement de moyens de communication avec l'Europe et avec les diverses îles de ces archipels immenses.

L'exécution de cette œuvre ne date que de nos jours; mais l'idée en avait été conçue et le plan entièrement tracé, il y a plus de cent cinquante ans, par un prêtre d'une grande vertu et d'un sens éminent. Voici ce que M. l'abbé Paulmier, né en France, mais originaire des terres australes, écrivait, au 17e siècle, dans un mémoire authentique dont nous détachons les lignes suivantes :

« Ce troisième monde (l'Océanie) s'étend sous les trois zônes antarctiques dont les qualités se rapportent à celles de l'hémisphère arctique. Ainsi, dans les terres australes, nous trouvons des pays très-chauds, tels que sont la Nubie, l'Arabie, l'Inde orientale; il y en a de glacés autant que l'Islande, la Finlande, la Suède et la Laponie; il y en a de même qui ne sont pas moins tempérés que la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, la Palestine, le Mexique.

« Les terres australes peuvent se vanter, aussi bien que l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, de jouir en quelques lieux d'un printemps perpétuel, d'avoir des terres qui portent une double moisson dans une seule année, et un sol si heureux qu'il emploie moins de semaines que le nôtre ne consomme de mois à la production de plusieurs fruits, grains, plantes et semences.

« Après cela, il ne reste plus qu'à délibérer si on entreprendra la conversion d'un pays si spacieux et si peuplé d'âmes raisonnables, et capables de nos saints mystères.

« La résolution est bien aisée à prendre; car ce précepte fondamental de la loi évangélique, d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, nous met dans l'obligation non-seulement de lui souhaiter

du bien, mais aussi de lui en procurer de tout notre pouvoir. Et comme le salut est le plus grand ou plutôt le seul bien qui puisse arriver à l'homme, c'est donc particulièrement en ceci que nous devons tâcher de rendre service à nos frères.

« Planter la croix avec l'épée, continuait le digne prêtre, est une procédure contraire à la charité. Ces troupes armées et ces grandes peuplades dont nos modernes escortent les prédicateurs qu'ils envoient dans les nouvelles découvertes sont, en quelque façon, nuisibles à la propagation de la doctrine qu'ils annoncent.... Il vaut mieux prendre une voie plus douce, enseignée par Jésus-Christ, frayée par les Apôtres, approuvée par l'Église, à savoir, celle d'une mission entièrement détachée des désirs de l'usurpation, et, autant qu'il se peut, de l'embarras d'une nombreuse colonie. Il y a d'autant plus de raison de s'attacher à une mission de cette sorte que les frais qu'elle demande ne sont point si excessifs qu'ils ne puissent être commodément fournis par quelques particuliers qui voudraient s'associer pour la glorieuse entreprise d'un si saint et si généreux dessein..... Les peuples à la conversion desquels on travaille se trouvent mieux édifiés, ne voyant que des prédicateurs; leurs princes en conçoivent moins de jalousie, et même, pour peu qu'ils aient de politique et de force, ils n'endurent pas qu'une grosse troupe d'étrangers vienne planter le piquet dans leur territoire. Tout ce qu'on doit raisonnablement attendre d'eux est qu'ils souffrent quelques missionnaires pour instruire leurs sujets, et quelques facteurs pour la commodité du commerce qu'il faut que notre Europe entretienne avec eux, afin que la considération de l'utilité et du profit que ces royaumes trouveront dans l'échange de leurs denrées avec celles que nos vaisseaux leur porteront, les oblige à permettre plus volontiers la prédication de l'Évangile, et afin aussi qu'à la faveur du trafic et par le moyen du secours qu'on en tirera, on puisse plus facilement faire subsister ces missions et les rafraîchir de temps en temps d'ouvriers nécessaires... »

Le respectable auteur des observations que l'on vient d'entendre,

entrant davantage encore dans le sujet, et prophétisant en quelque sorte l'expédition de *l'Arche-d'Alliance* et des autres navires de la Société de l'Océanie, traçait, de la manière la plus nette et la plus satisfaisante, la marche que devaient suivre les hommes qui se dévoueraient à la conversion de ces peuples.

« En ce rencontre, disait-il dans son langage un peu vieilli, il faut envoyer avec les ecclésiastiques quelques gens de bras, pour cultiver autant de terres qu'il en sera requis pour les aliments de ceux qui composeront cette mission, afin que toute cette troupe vive sans être à charge aux originaires, et qu'elle se garantisse des désordres où l'on a vu tomber quiconque a négligé cet innocent moyen de se maintenir dans les terres récemment découvertes.

« Il sera bon d'embarquer avec eux divers artisans choisis entre ceux dont les métiers sont les plus commodes à la vie, comme sont les charpentiers, les menuisiers, et tous ouvriers entendus à la texture, à la forge, et à choses semblables.

« Il ne faudra pas oublier de mêler en même temps un petit nombre de personnes entendues en médecine, pharmacie et chirurgie...., lesquelles ont accoutumé d'être fort gracieusement reçues par les Indiens, qui les chérissent à cause des assistances qu'ils en tirent.

« Il serait à souhaiter qu'on mît dans la troupe destinée pour la mission australe quelques-uns qui sussent toucher divers instruments de musique, étant presque incroyable combien toutes les nations indiennes en sont charmées, elles qui ne cherchent que la joie et le divertissement, et chez qui l'harmonie a quelquefois produit des mouvements merveilleux.

« Il faut encore faire état de faire passer dans le troisième monde quelques gens de mer pour y gouverner une grosse barque, qu'il conviendrait de laisser par là pour le service de ceux qui composeront le corps des ouvriers évangéliques de la terre du Midi. — Ceci est d'une haute importance.... Une habitation placée dans ces contrées étrangères et dépourvue de barque est un corps sans âme. Sans

barque, on ne peut commodément aller et venir en divers lieux qui peuvent avoir besoin de missionnaires ; et, avec une barque, on peut promptement recouvrer ce qui manque à l'habitation, et amasser des marchandises suffisantes pour faire la charge des vaisseaux qui, de temps en temps, seront envoyés d'ici là pour rafraîchir d'hommes et de secours ceux de la mission australe. »

« L'Europe, disait le bon prêtre en terminant son intéressant mémoire, l'Europe est la place d'armes de la religion catholique ; et notre France doit se piquer d'une sainte ambition de mettre la première pierre au nouvel œuvre. Dès 1504, nos Français ont planté la première croix dans la terre du Midi....., s'arrêteront-ils à l'extérieur ? »

Il sera curieux et consolant pour nos lecteurs de voir comment, après un siècle et demi d'intervalle, la même idée, les mêmes sentiments, les mêmes espérances se sont retrouvés sous la plume d'un autre saint Prêtre, que sa position autant que sa charité intéressent d'une manière spéciale à l'avenir des missions de l'Océanie. On sait que c'est à la congrégation des maristes et à celle de Picpus qu'est confiée la prédication du christianisme dans l'Océan Pacifique. Nous citerons la lettre écrite, le 20 mars 1845, par M. le R. P. Colin, supérieur général des missionnaires Maristes, à M. Marceau, lieutenant de la marine royale, qui commande en ce moment un des navires de la Société.

Le R. P. Colin, supérieur général des Missionnaires maristes, à M. Marceau, lieutenant de vaisseau.

Lyon, le 20 mars 1845.

« Monsieur le lieutenant,

» J'ai lu avec un plaisir tout particulier les notes que vous m'avez remises sur l'œuvre conçue par M. Marziou, dite *Société de l'Océanie*. J'appelle de toute l'ardeur de mes vœux la prompte réalisation de cet excellent projet. Il ne m'appartient pas certainement

de l'apprécier ou de le juger sous le point de vue commercial : je ne le considère que sous le rapport des services immenses qu'il est dans le cas de rendre aux missionnaires et aux insulaires de l'Océanie.

» Sous ce point de vue, *il m'apparaît comme le complément, j'oserais presque dire indispensable, de l'Œuvre de la Propagation de la Foi*, en faveur de l'Évangile et de la civilisation dans cette cinquième partie du monde.

» Ces expressions, monsieur le lieutenant, j'en ai la confiance, ne pourront paraître exagérées aux personnes qui se forment une véritable idée de la position des missionnaires en Océanie, de l'état de dénûment et de dégradation des insulaires.

» Et d'abord, quelles difficultés ne rencontre pas le prêtre pour se rendre sur le lieu où l'appelle son ardent désir de sauver quelques âmes ! quels embarras pour trouver un navire qui veuille, même à des frais énormes, le déposer dans telle ou telle île, inaccessible encore au commerce européen ! et lorsqu'après de longues recherches il a le bonheur de trouver ce navire, quelles souffrances n'a-t-il pas à endurer pendant sa pénible traversée sur un bâtiment où trop souvent on ne respecte ni ses principes catholiques ni sa personne.

» Jeté ensuite dans cette île lointaine, presque inconnue, au milieu d'un peuple sauvage souvent anthropophage, que deviendra le missionnaire sur une terre dépourvue de tout, s'il n'est visité de temps en temps et efficacement soutenu? Hélas ! monsieur, il est facile de le pressentir, il s'éteindra bientôt, s'il n'est victime de la fureur des insulaires ; et tous les efforts de son zèle, tous ses sacrifices n'auront abouti qu'à des effets pleinement éphémères. « Je tremble pour l'avenir de nos missions de l'Océanie, me disait, lors de son dernier voyage, Mgr Rouchouse, si la Providence ne nous fournit pas quelque moyen de visiter et de secourir à propos nos Églises naissantes. »

» Le P. Bataillon, aujourd'hui évêque d'Énos, vicaire apostolique de l'Océanie centrale, serait mort de faim si Dieu n'avait inspiré à la fille du roi de Wallis de lui tendre en secret, pendant assez long-

temps, quelque triste nourriture. Pendant les cinq ou six premières années de son apostolat, il n'a été visité que deux fois par occasion, et chaque fois, comme au jour où l'on vint lui annoncer qu'il était promu à l'épiscopat, on le trouva sans souliers, sans chapeau, couvert d'habits en lambeaux, portant sur son visage l'empreinte de longues souffrances, sous lesquelles un courage moins mâle que le sien eût sans doute succombé.

» Vous connaissez, monsieur le lieutenant, le massacre du P. Chanel, dans l'île de Futuna ; après qu'il eut été mis à mort, ses bourreaux laissèrent échapper ces paroles : « Il y a longtemps que nous » l'eussions tué si nous n'eussions pas eu peur que ses parents vins- » sent venger sa mort ; lorsque nous avons vu qu'il n'en avait point, » puisque personne ne le visitait, nous l'avons fait périr. »

» Dans des lettres reçues au mois de septembre dernier, les PP. Chevron et Grange nous disaient : « L'arrivée de Mgr d'Amatha » à Tonga-Tabou a fait renaître en nous l'espoir de vivre encore » quelque temps ; nous sommes restés plus d'une fois deux jours » et demi sans prendre aucune nourriture. »

» Les nouvelles missions qui vont s'établir dans la Mélanésie et Micronésie présenteront les mêmes difficultés, les mêmes inconvénients, peut-être de plus grands encore. Quels moyens aurons-nous de communiquer avec nos missionnaires, de leur faire passer des secours ?

» Vous voudrez bien, monsieur le lieutenant, me pardonner ces trop longs détails : ils vous prouveront *combien je juge opportune, j'ajoute même nécessaire, dans l'intérêt du catholicisme et de la civilisation* en Océanie, l'œuvre à laquelle vous vous dévouez si généreusement. Sans nuire à ses avantages matériels, elle pourra obvier en partie aux inconvénients que je vous ai signalés, elle facilitera en Europe le transport des missionnaires ; elle leur fournira sur le bâtiment que vous voulez bien commander une compagnie religieuse et honnête pendant la traversée ; elle les soutiendra dans leur isolement par l'espérance d'être visités et secourus à des époques plus ou moins rapprochées ; elle fournira aux vicaires apostoliques l'occasion de visiter les diverses stations de leur mission, de transporter des mis-

sionnaires dans de nouveaux archipels ; elle introduira dans les îles, surtout dans celles qui ont été récemment converties, les objets de première nécessité, les objets d'art et de métier, les étoffes dont ces peuples ont tant besoin pour se couvrir ; elle contribuera à faire disparaître cette funeste oisiveté si contraire au bonheur des nations, en y introduisant l'industrie européenne ; enfin, tout en se livrant à l'objet licite de son commerce, elle deviendra l'auxiliatrice, le soutien des missionnaires, qui ne seront plus considérés comme des aventuriers sans aveu, sans crédit, et par elle les insulaires s'habitueront à connaître la France, à respecter son pavillon, et nous ne serons plus à leurs yeux une petite nation sans puissance et sans force.

» Ce sont là, monsieur le lieutenant, quelques-uns des fruits que peut se promettre, à mon avis, la *Société de l'Océanie*. Inspirée par une pensée de foi et de zèle, cette entreprise religieuse et commerciale ne peut manquer de réussir. *Les catholiques, de quelque pays qu'ils soient, la regarderont comme indispensable à la propagation de la foi et à la civilisation dans l'Océanie ; ils la soutiendront.* Soyez constant et persévérant, monsieur le lieutenant, Dieu bénira certainement les motifs si purs qui vous ont fait renoncer à une position honorable et lucrative pour accepter le commandement du premier navire de la Société.

» Je ne dois pas néanmoins, monsieur le lieutenant, vous dissimuler un grave inconvénient que M. Marziou et le Conseil de l'Œuvre auront à prévenir ; je veux parler des conséquences fâcheuses qu'aurait parmi les peuples de l'Océanie la conduite peu réglée des gens de votre équipage et des autres personnes que vous pourriez introduire dans les îles. Sous ce rapport, je conviens que le Conseil de l'Œuvre assume sur lui une certaine responsabilité. Toutefois il ne faut pas exagérer ; si l'entreprise, malgré toutes les précautions humaines, occasionne quelques misères, j'ai la pleine confiance que le bien qu'elle produira sera infiniment plus grand que le mal. Daignez me rappeler au souvenir de l'excellent M. Marziou.

» J'ai l'honneur, etc.

» *Signé* Colin, supérieur des missionnaires Maristes.

» P. S. Mgr Épalle, évêque de Sion et vicaire apostolique de la Mélanésie et Micronésie, m'écrit de Londres, au moment de son départ : « Je fais les vœux les plus ardents pour la réussite de l'œuvre » de M. Marziou : c'est sans contredit ce qui nous convient le mieux » sous tous les rapports. »

On nous saura gré d'avoir rapporté intégralement la lettre si forte et si décisive du R. P. Colin, en la rapprochant du Mémoire de M. l'abbé Paumier. Ces deux témoignages, rendus, à des époques si éloignées, par deux hommes animés du même zèle et également éclairés, sur les faits, sont de nature à frapper vivement l'esprit et à toucher le cœur des chrétiens. Nous ne pouvions invoquer aucune autorité plus compétente pour faire apprécier notre œuvre et démontrer *la nécessité d'une société commerciale laïque pour le service des missions catholiques de l'Océanie.*

II.

Fondation de cette Société. — Son origine, ses progrès, son état présent.

N'est-il pas à craindre que la pensée de faire servir le commerce aux progrès de l'Evangile ne rencontre des incrédules, et ne soulève des interprétations équivoques ? Cette méfiance n'est que trop légitime sans doute dans le temps où nous vivons, après les abus inouis du charlatanisme industriel. Pour faire tomber toute inquiétude, il suffira, nous l'espérons, d'exposer simplement et fidèlement comment ce louable dessein a été conçu, et par quel concours de circonstances qu'on pourrait dire providentielles, il s'est heureusement développé.

Vers la fin de 1842, Mgr Douare, évêque d'Amatha, prêtre de l'ordre des Maristes, devant partir pour l'Océanie, accompagné de plusieurs missionnaires du même ordre, était retenu par le manque d'occasion ; aucun bâtiment français n'était en partance pour ces

contrées lointaines, qui ne sont guère encore visitées que par nos baleiniers. Dans ces circonstances, Mgr d'Amatha, encouragé par Mgr l'archevêque de Paris, songea à acheter un bâtiment pour le service des missions de l'Océanie centrale, comme venait de le faire pour celles de l'Océanie orientale Mgr Rouchouse, évêque de Nilopolis, missionnaire de l'ordre de Picpus.

Il fut mis, pour cette affaire, en rapport avec M. Marziou, négociant au Havre. Pendant que M. Marziou était en quête d'un bâtiment convenable, le gouvernement ayant décidé l'expédition pour les îles Marquises, Mgr d'Amatha put obtenir, pour lui et ses coopérateurs, passage à bord des bâtiments de l'expédition.

Mgr Douare renonça donc au projet d'acheter un bâtiment, projet qui présentait sans doute des avantages en raison du besoin d'établir des communications entre les différentes îles occupées par les missionnaires, mais que l'on sentait devoir entraîner dans des dépenses bien considérables.

M. Marziou, qui dans ses fréquentes et sympathiques relations avec Mgr d'Amatha avait été mis au courant de tous les besoins des missionnaires dans l'Océanie, s'était senti animé d'un vif désir de leur être aussi utile que le lui permettait sa position. Il avait réclamé comme faveur et obtenu que dorénavant sa maison serait chargée de toutes les affaires des missionnaires qui s'embarquaient au Havre. Ses soins acquis aux missionnaires de tous les ordres et pour toutes les missions, le mirent à même de mieux apprécier chaque jour les difficultés qu'éprouvaient ceux qui devaient se rendre dans les missions de l'Océanie, et ce devint pour lui une préoccupation constante de leur procurer les moyens de se répandre dans toutes ces îles et d'y apporter à la fois la connaissance de J.-C. et les bienfaits de la civilisation.

M. Marziou, qui jouissait au Havre de l'amitié des hommes que leurs sentiments religieux et leurs connaissances mettent à la tête du commerce de cette place, les entretenait souvent de la nécessité de faire revivre les traditions du passé où le commerce, profondément imbu de cette vérité que tout ici-bas doit tourner à la gloire de Dieu,

avait soin de faire marcher de pair avec ses intérêts les intérêts sacrés de la religion. Il parlait souvent à ses amis de son désir d'établir avec l''Océanie des relations qu'il savait être si nécessaires au progrès de nos missions. Tout en partageant ses sympathies pour cette entreprise, ses amis lui faisaient sentir les immenses difficultés, ou, pour mieux dire, la quasi-impossibilité, dans l'état des choses, d'expédier des navires dans ces contrées lointaines qui n'offrent encore que si peu d'éléments à notre commerce; et ce n'était qu'à regret que M. Marziou cédait à ces avis qu'il savait dictés par une prudente et sincère amitié.

Enfin, lorsqu'en 1844 la perte du *Marie-Joseph*, monté par Mgr Rouchouse et une vingtaine de prêtres, frères ou religieuses, ne fut plus l'objet d'un doute pour personne, M. Marziou, ayant appris qu'un évêque-missionnaire, Mgr Epalle, et une douzaine environ de Maristes devaient partir prochainement pour l'Océanie, se sentit plus pressé de mettre à exécution son projet d'armer un navire pour ces parages, et il en entretint ses amis avec plus d'ardeur que jamais.

Des renseignements recueillis à diverses sources dignes de foi, les expéditions de quelques bâtiments dans ces mers, depuis la prise de possession des îles Marquises et la déclaration du protectorat de Taïti, permettaient d'espérer de trouver des ressources pour défrayer une semblable expédition. Dans ces circonstances, les amis de M. Marziou pensèrent que le moment était venu de tenter une entreprise qui présentait un si vif intérêt; et, pour lui assurer le concours de leur influence, ils se constituèrent en comité de conseil, et souscrivirent les uns pour cinq cents francs, les autres pour mille. Fort de la coopération et des encouragements de plusieurs évêques auxquels il avait soumis ses projets, M. Marziou ne songea plus qu'à réaliser le capital qui lui était nécessaire.

De nombreuses adhésions, d'honorables sympathies, un succès inattendu dans ses premières tentatives lui ayant fait espérer qu'il serait en peu de temps à même de mettre son projet à exécution, il en fit part à Mgr de Sion, dont la lettre suivante fut pour lui un bien puissant encouragement.

« Lyon, le 17 août 1844.

« M. V. Marziou, négociant au Havre,

« Depuis plusieurs mois déjà vous avez bien voulu me communiquer vos projets d'armement pour l'Océanie. J'aurais désiré vous faire connaître plus tôt que j'étais tout disposé à prendre passage avec mes coopérateurs sur le navire de l'honorable association au nom de laquelle vous agissez. Mais avant de contracter un engagement définitif à cet égard, je tenais à soumettre à la sacrée congrégation de la Propagande, le plan dont vous poursuivez la réalisation avec tant de zèle.

« Je suis heureux de vous apprendre, Monsieur, *qu'à Rome on attache une haute importance à l'accomplissement de vos vues et que vos louables efforts seront puissamment encouragés.*

« Les conditions auxquelles vous voudrez bien assurer mon passage et celui de mes coopérateurs, qui seront au nombre de quinze à vingt, me paraissent bien raisonnables; attendant d'ailleurs des services éminents de l'expédition que vous préparez pour les points importants de l'Océanie où nous sommes appelés à travailler, je viens vous prévenir que je compte sur vos bons soins et votre infatigable activité pour me mettre à même de partir de France vers la fin du mois d'octobre prochain (1).

« Je ne doute pas que les membres de votre association à laquelle vous avez le bonheur de voir se joindre nosseigneurs les Évêques n'aient lieu de se féliciter un jour, sous tous les rapports, d'avoir prêté leur concours à une entreprise appelée, suivant mes convic-

(1) A cette époque M. Marziou n'avait pas encore pu réunir assez de souscriptions pour l'armement du premier navire de la Société. Aussi Mgr. Epalle fut-il obligé, à son grand regret, d'aller s'embarquer à Londres sur un navire anglais. Et quelle a été notre douleur quand nous avons appris que ce vénérable prélat avait été massacré par les sauvages de l'île Isabelle (archipel Salomon), parce que l'équipage auquel il s'était confié n'avait pris aucune précaution pour son débarquement.

tions, à servir puissamment les intérês de religion en favorisant la propagation de la foi parmi les infidèles.

« Daignez agréer les sentiments d'estime et de profond respect avec lesquels, etc., etc.

« Signé : J.-B. Épalle, Évêque de Sion. »

On avait donc mis la main à l'œuvre ; l'association s'était formée, et la première expédition qui devait se faire en son nom, n'attendait pour partir que d'avoir trouvé un capitaine qui réunît aux qualités d'homme du métier, le zèle et le dévouement nécessaires pour une œuvre de propagande religieuse. Dieu servit les vœux de M. Marziou au delà de ses espérances : un mot dit au hasard appela à lui un lieutenant distingué de la marine royale, dont nous avons déjà dit le nom. M. Marceau avait eu aussi des entretiens fréquents avec Mgr d'Amatha, lors de son séjour à Toulon ; ils avaient longuement causé des missions de l'Océanie ; et, lui qui avait autrefois parcouru ces mers et vu de près l'état d'abandon dans lequel se trouvaient nos missionnaires aux îles Sandwich, devait comprendre, mieux que personne, le besoin d'établir des relations dans ces contrées. Chrétien dévoué autant que marin expérimenté, il se trouvait ainsi naturellement associé à la pensée de M. Marziou et tout préparé à la seconder. Le Gouvernement, en lui accordant un congé et en lui continuant, par une faveur tout exceptionnelle, les mêmes avantages de solde et d'avancement que s'il était en activité, témoigna tout à la fois, et de son estime pour le mérite de cet officier, et de sa bienveillance pour notre œuvre. Là ne se borna pas l'intérêt de M. le ministre de la marine ; et, non content d'ajouter son nom à la liste de nos souscripteurs, il assura encore un fret important pour le premier navire qui partirait. Voici la lettre qu'il écrivit à ce sujet à M. Marziou.

« Monsieur,

» J'ai pris connaissance avec un vif intérêt de l'exposé que vous m'avez adressé au sujet de l'entreprise qui vous occupe. J'ai donné

immédiatement des ordres pour qu'un fret de deux cents tonneaux soit assuré au premier navire qui sera expédié pour l'Océanie par l'honorable association au nom de laquelle vous vous présentez. . .

. . . .

« *Je ne puis donc qu'applaudir d'avance à tout ce qui sera tenté dans un but si digne d'encouragement et d'appui.*

» Veuillez recevoir, etc.

» Baron DE MAKAU. »

Les autres ministres du Roi, et particulièrement M. le ministre des affaires étrangères partagent, à l'égard de la Société de l'Océanie, les nobles sentiments de leur collègue.

M. le ministre du commerce a fourni les plus précieux documents et les matériaux les plus utiles pour aider la Société à atteindre son but sous le rapport industriel et commercial.

Les Sociétés savantes ont aussi témoigné leur honorable sympathie.

Nous ne dirons rien des encouragements que la Société a obtenus de tout le clergé, et particulièrement de Nosseigneurs les évêques. Une entreprise aussi chrétienne ne pouvait manquer d'être vivement applaudie et secondée de ce côté. Qu'il nous soit permis seulement de citer la lettre suivante écrite par le cardinal préfet de la Propagande à M. Marceau.

Le Cardinal préfet de la propagande à M. A. Marceau, lieutenant de vaisseau, commandant l'Arche-d'Alliance.

« Devant m'intéresser à tout ce qui, directement ou indirectement, peut avoir de l'influence sur le bien et les progrès de la religion catholique dans les missions, je ne pouvais pas ne pas éprouver une grande satisfaction en recevant la nouvelle que vous m'avez communiquée de la formation d'une société commerciale dans le but de secourir les importantes missions de l'Océanie, et de venir en aide aux ouvriers apostoliques dans l'exercice de leur saint ministère.

Voulant vous donner un témoignage des vœux que je fais pour le succès de cette société, qui se propose de servir les missions d'Océanie, je mets à votre disposition une somme qu'à votre requête vous remettra M. le comte Escalon, consul pontifical à Marseille, auquel j'en donne immédiatement avis. En vous renouvelant, Monsieur, l'assurance du plaisir que votre lettre m'a procuré, je prie le Seigneur de vous combler de prospérités. »

Le Cardinal préfet de la Propagande,

FRANSONI.

Depuis lors, le Saint-Père lui-même a daigné accorder à la Société les faveurs les plus précieuses.

L'élan, enfin, s'est propagé partout; et plus de sept cents noms sont venus de tous les points de la France, et de l'étranger même, s'inscrire sur nos listes, sans distinction d'opinions ni de partis. Un prince français, l'orgueil de notre marine, et un roi étranger dont tout le monde apprécie la haute intelligence, ont bien voulu donner à cette œuvre l'éclat de leur nom et l'autorité de leur exemple.

Si l'on se reporte maintenant à deux années en arrière, alors que la fondation de la Société était pour un grand nombre l'objet de doutes sérieux, que n'est-on pas en droit d'espérer pour l'avenir, en voyant ses rapides progrès et son état présent?

On considérait alors comme la dernière limite de nos efforts l'achat d'un bâtiment destiné à porter quelques missionnaires dans l'Océanie et à y faire paraître de loin en loin le pavillon catholique de la Société. Aujourd'hui cinq bâtiments, l'Arche-d'Alliance, le Paquebot des Mers du Sud, l'Étoile du Matin, l'Anonyme et le navire sarde *Stella Maris*, appartiennent à la Société. Un autre, affrété par elle, a déjà effectué son retour, après avoir rendu à leur destination vingt-deux missionnaires de Picpus. D'autres armements sont réclamés, et l'on peut, sans exagération, sans illusion, prévoir l'époque où une flotte respectable et pacifique sera au service des missionnaires, de l'Église, et de la civilisation Évangélique.

III.

Action de la Société. — Quels services elle doit rendre au commerce.

On vient de le voir, le but de la *Société de l'Océanie* est d'établir des relations commerciales avec cette cinquième partie du monde, et successivement avec d'autres points du globe, pour y faciliter les missions catholiques et seconder les progrès de la civilisation. Cette alliance du commerce et de l'apostolat fut une des grandes pensées de nos ancêtres, une de celles qui présidèrent à la découverte de l'Amérique et des Indes. Les grandes républiques commerciales du moyen-âge, Venise, Pise, Gênes, se distinguaient par leur zèle pour la gloire de Dieu et la propagation de l'Évangile.

Mais en associant les intérêts du catholicisme à ceux du commerce, les rôles et les places de chacun sont conservés. Les missionnaires restent, comme ils l'ont toujours fait, comme ils le feront toujours, tout entiers aux travaux de la prédication; ils profitent des facilités que leur procurent les expéditions de la Société ; mais ils demeurent étrangers à sa direction, à ses opérations; ils la laissent agir avec l'expérience de ses marins et l'habileté de ses agents commerciaux, trafiquer avec les indigènes, nouer des relations commerciales et étudier les richesses naturelles du pays.

Les missionnaires ne participent point aux spéculations commerciales de la Société, ni en Europe, ni dans l'Océanie, ni directement, ni indirectement. Dignes héritiers de ceux que Jésus-Christ envoya pour évangéliser les nations, en leur recommandant de n'emporter qu'un vêtement; tout entiers à leurs saintes fonctions, et ne voulant rien gagner que les âmes, ils sont d'autant plus reconnaissants envers la Société que celle-ci les soustrait à d'innombrables embarras matériels dont se compliquait l'existence des missions océaniennes.

Le commerce, à son tour, doit beaucoup aux missionnaires. Un savant orientaliste, Abel Rémusat, disait que vingt missionnaires catholiques exercent plus d'action sur une nation idolâtre qu'une armée de vingt-cinq mille hommes victorieuse dans vingt combats. Qu'on

se fasse une idée de ce que deviendra cette action lorsque rien ne l'entravera, et qu'au contraire le concours des laïques lui sera assuré!

Soyons sincères, et ne craignons pas de dire les torts graves qui ont contribué à discréditer notre commerce maritime. M. le baron Thénard, président du jury d'exposition des produits de l'industrie nationale, en 1844, les signalait en des termes qui méritent de fixer encore toute notre attention.

« Pour accomplir sa noble tâche, il ne faut pas seulement que l'industrie continue son rapide essor : elle doit s'efforcer de reconquérir cette antique renommée de loyauté qu'elle avait jadis méritée, renommée si grande et si pure, que ses *colis*, expédiés de France, étaient toujours acceptés sans être ouverts.

« Cette confiance si honorable, ajoutait M. le baron Thénard, n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était autrefois : les événements qui se sont succédé et souvent même des falsifications réelles l'ont altérée dans l'esprit des peuples. Nos relations commerciales en ont été troublées, elles en souffriront longtemps. Le soupçon s'éveille facilement et ne se détruit qu'avec peine. Mais rien ne doit être impossible quand il s'agit de l'honneur du nom français : *que les hommes honnêtes se liguent.* »

C'est cette *ligue* que la société de l'Océanie s'efforcera de former, heureuse d'associer les intérêts matériels avec ceux de la religion. Y réussira-t-elle selon ses vœux ? Parviendra-t-elle à réaliser tous les avantages dont elle ose entrevoir la possibilité avec confiance ? Pour répondre à cette question, qu'il nous soit permis de citer encore une lettre du R. P. Colin à M. Marceau : elle répond à toutes nos pensées, à tous nos plans, à tous nos projets, à toutes nos espérances.

Le R. Père Colin, supérieur général des missionnaires Maristes,
à M. Marceau, lieutenant de vaisseau.

Lyon, le 29 mars 1845.

« Monsieur le lieutenant,

« Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 20 mars, non-seulement je vous exprimais la plus vive sympathie pour l'en-

treprise de M. Marziou, mais j'ajoutais de plus que je regardais la réalisation de ce projet comme le complément presque indispensable de l'œuvre de la Propagation de la Foi, en faveur des progrès de l'Évangile et de la civilisation dans les nombreuses îles de l'Océanie.

» Un examen plus approfondi et mieux senti du but que vous vous proposez et des moyens que vous pensez prendre pour l'atteindre, ne fait qu'exciter davantage mon ardent désir de voir bientôt la société de l'Océanie en pleine activité. Souffrez, monsieur, que j'ajoute quelques nouvelles considérations qui m'ont fait impression, et qui me semblent propres à faire apprécier l'entreprise et à lui gagner le concours des âmes religieuses et dévouées aux grandes œuvres de zèle et de charité.

» 1° La société de l'Océanie s'annonce comme une compagnie tout à la fois commerçante et éminemment religieuse. Elle veut favoriser la propagation des principes catholiques, et répandre parmi les populations océaniennes les bienfaits de la civilisation et de l'industrie européennes. Pour atteindre ce double but elle se propose de placer insensiblement dans chaque archipel nouvellement converti à la Foi, un dépôt de différents objets et marchandises d'Europe ; d'établir dans ces archipels des Européens d'une probité et d'une vertu reconnues pour soigner ses affaires temporelles et opérer des échanges avec les indigènes. Or, qui ne sentira les immenses avantages qui vont être, pour l'Océanie, le résultat de cette mesure ? Le besoin de se procurer quelques objets d'art et d'agriculture va mettre les insulaires en rapports continuels avec ces hommes honnêtes et laborieux venus d'Europe. Peu à peu ils s'habitueront à la douceur de leurs mœurs, à leur vie active ; ils apprendront d'eux l'art de cultiver la terre et divers métiers ; bientôt ils comprendront tout l'avantage qui résultera pour eux des échanges que vous leur offrirez ; ils s'efforceront de se mettre dans le cas de les augmenter en se procurant par leur industrie les objets que vous accepterez en retour. Dès lors j'aperçois une population plus active, plus soucieuse de la prospérité de son sol, et cette paresse si ordinaire parmi nos Océaniens disparaît avec tous les désordres qu'elle entraîne à sa suite.

» La foi et les bonnes mœurs ne gagnent-elles pas à cet ordre de choses ? Les missionnaires n'auront plus qu'à faire connaître J.-C. Ils ne seront plus obligés de consacrer de précieux moments à toute sorte de métiers, ils seront dispensés de l'embarras d'embarquer avec eux une quantité d'outils de tout genre, de faire des provisions en calicot et autres objets pour les insulaires. Ils trouveront à moins de frais ces différents objets dans les dépôts de la Société.

» 2° La Société se propose encore d'entretenir, indépendamment des deux ou trois bâtiments principaux qui feront la traversée d'Europe en Océanie, d'autres petits bâtiments destinés à rester dans ces parages, et à lier les différents archipels entre eux. Qui ne verra dans cette sage mesure le moyen le plus efficace de hâter la propagation de l'Évangile en Océanie ? Quelle douce consolation pour le vicaire apostolique de pouvoir profiter de ces petits bâtiments pour visiter les diverses stations de son vicariat, pour secourir à propos les missionnaires qu'il aura dispersés dans les différentes îles plus ou moins éloignées ! Ah que ne puis-je voir cet excellent projet promptement réalisé ! Alors cesse en partie cet isolement qui tue le missionnaire au milieu d'une population sauvage, par l'incertitude s'il sera visité et quand il le sera. Ces petits bâtiments, si utiles aux missionnaires serviront également à transporter d'une île dans une autre et à réunir sur les mêmes lieux les divers objets qui peuvent entrer dans les vues de votre commerce.

» Enfin, Monsieur le lieutenant, plus je pèse les avantages qui peuvent résulter de l'entreprise de M. Marziou en Océanie, plus je reste persuadé que cette œuvre a été inspirée par la Providence. Si elle venait à rencontrer des obstacles insurmontables et à ne pas réussir, les vicaires apostoliques de l'Océanie se trouveraient dans la dure nécessité de fréter à leurs frais un bâtiment pour le service de leur mission ; mais alors quelles dépenses et quels désagréments pour eux sous tous les rapports.

» L'essai en a été fait par Mgr Pompallier, et l'on sait qu'il a failli entraîner la ruine de sa mission. Tout le monde connaît le malheur arrivé à Mgr Rouchouse et à son équipage. Jusqu'ici j'ai constam-

ment reculé devant l'idée d'une telle entreprise. Les soucis et la conduite d'un bâtiment me paraissent peu convenir à des missionnaires, qui doivent écarter d'eux tout ce qui a l'air du commerce aux yeux des peuples.

» Voilà, Monsieur le lieutenant, de nouvelles considérations qui me font appeler de tous mes vœux le succès de la Société de l'Océanie. Je ne cesserai d'intéresser le ciel, par l'entremise de la Mère de Dieu, en faveur de cette œuvre si éminemment civilisatrice et catholique.

» Agréez, etc., etc.

» Colin, *supérieur des prêtres Maristes.* »

Voici donc, pour nous résumer en peu de mots, le but que se propose la Société : transporter des missionnaires dans les archipels océaniens, et prêter toute assistance à ces prêtres courageux, jetés jusqu'ici sans appui au milieu de peuplades inhospitalières ; traiter des opérations commerciales pour faire rendre un intérêt convenable aux capitaux engagés dans l'entreprise ; former à la navigation, en développant chez eux les sentiments religieux, de jeunes hommes d'élite qui pourront devenir à leur tour l'honneur de la marine marchande ; revenir à ces traditions de loyauté qui distinguaient jadis le commerce dans ses relations avec les pays lointains, et dont le trop fréquent oubli a été châtié par un discrédit presque général ; seconder, enfin, l'établissement de la religion sous les auspices de la civilisation et du travail.

Telle est l'œuvre à laquelle la *Société de l'Océanie* convie le zèle des hommes dévoués à la propagation du christianisme, à l'honneur du commerce et à son extension.

NAPOLÉON CHAIX ET Cie.

SOCIÉTÉ

DE L'OCÉANIE.[1]

STATUTS.

Aujourd'hui, ce 29 décembre 1846, le Gérant et les Commanditaires de la Société de l'Océanie, convoqués en Assemblée générale, à Paris, conformément à l'article 21 de l'acte des 2 et 4 février 1845 dont il sera parlé ci-après, se sont réunis, et ont entendu le Rapport et les Propositions du Comité de Paris. La discussion ayant été ouverte, après une mûre délibération, les Membres composant la présente Assemblée ont arrêté ce qui suit.

Observations préliminaires. — Entre MM. Michel-Victor Marziou, négociant, demeurant au Hâvre, Antoine-François-Henri-Lefebvre de Vatimesnil, Amédée Thayer, Adolphe Baudon, Ferdinand-Aldegonde de Jouvencel, Frédéric Perquer, Pierre-Cyprien Vacquerie, Victor Courchets, Augustin Normand et Victor Quertier, demeurant à Paris et au Hâvre, il a été formé une Société en commandite au capital de un million. L'acte a été signé, à Paris, le 2 février, et

(1) Le siége de la Société est à Paris, rue des Moulins, 21.

au Havre, le 4 février 1845. Ladite Société a été déclarée constituée le 20 juin 1845, par la souscription des 500 premières actions formant un capital de 250,000 fr., et l'enregistrement de l'acte a eu lieu au Havre le même jour : le dépôt de l'extrait des statuts au greffe a été effectué, et les autres formalités voulues par la loi ont été remplies.

Les développements que la Société a déjà reçus et ceux qu'elle peut espérer encore ont donné lieu au Comité de Paris de provoquer la présente Assemblée, qui, après avoir entendu les susdits Rapport et Propositions, a arrêté que les statuts seraient définitivement rédigés ainsi qu'il suit :

Art. 1er. — Il est formé, sous le titre de *Société de l'Océanie*, une Société commerciale entre les parties et toutes les personnes qui adhéreront aux présents Statuts, en prenant une ou plusieurs Actions dans ladite Société. Cette Société est en commandite, conformément aux articles 23 et suivants du Code de commerce.

Art. 2. — M. Marziou est seul Directeur-Gérant de la Société. Il pourra toutefois déléguer ses pouvoirs à des mandataires pour affaires déterminées. Il pourra également présenter à l'agrément du Comité de Surveillance, dont il sera ci-après parlé, un ou plusieurs co-gérants, qui seront comme lui Associés responsables. Les autres Associés ne seront que commanditaires.

Art. 3. — L'objet de la présente Société est l'achat, l'armement et l'expédition de navires pour l'Océanie et toutes autres destinations, à l'effet d'établir des relations de commerce et d'échange favorables au développement de l'influence catholique, et au progrès du travail et de la civilisation dans les contrées lointaines.

Art. 4. — Le siége de la Société est à Paris, dans le local choisi par la Société, et dans lequel le Directeur-Gérant devra demeurer. La raison sociale est : le Directeur-Gérant de la *Société de l'Océanie*, V. Marziou.

Art. 5. — Le fonds social sera d'un million ; il sera divisé en deux mille Actions de 500 fr. chacune. Plusieurs personnes pourront se réunir pour prendre une Action ; mais elles devront désigner l'une d'entre elles pour les représenter à l'égard de la Société, dont les relations avec ce représentant auront lieu comme s'il était seul propriétaire de l'Action.

Ce capital social pourra être successivement augmenté au fur et à mesure que se développeront les relations de la Société. A cet effet la Gérance, autorisée par une délibération du Comité de Surveillance, pourra émettre de nouvelles Actions au pair, en tel nombre et à telles époques que le comporteront les intérêts de la Société.

Ces Actions nouvelles seront attribuées aux Associés qui les réclameront, de préférence à des étrangers.

Les souscripteurs devront, à la première réquisition, verser entre les mains de la Gérance le montant des Actions pour lesquelles ils auront souscrit.

Art. 6. — Les Actions sont nominatives ; elles ne peuvent être transférées qu'avec le consentement de la Gérance : dans ce cas, le cédant cesse d'être Actionnaire, et le cessionnaire le remplace par une inscription sur les registres de la Société, conformément à l'article 36 du Code de Commerce.

Art. 7. — La Société durera trente ans, sauf ce qui sera dit dans l'article suivant et dans les articles 11 et 21. Elle ne sera dissoute ni par la mort des Actionnaires, ni par un changement quelconque survenu dans leur situation. Elle continuera avec les héritiers ou autres successeurs de l'Actionnaire décédé, qui néanmoins de-

vront désigner l'un d'entre eux pour les représenter à l'égard de la Société.

Art. 8. — A l'expiration de la première période de six ans, chaque Actionnaire sera libre de retirer sa part sociale; mais s'il veut user de ce droit, il devra prévenir la Gérance au moins un an d'avance, c'est-à-dire avant le commencement de la sixième année. Ce délai passé, il sera engagé dans la Société pour une nouvelle période de six ans, et ainsi de suite jusqu'à la fin des trente ans fixés pour la durée de la Société.

Il sera émis de nouvelles Actions en nombre égal à celles des Associés qui auront demandé le retrait. Ces Actions seront attribuées aux Actionnaires qui les réclameront, de préférence à des étrangers; elles leur seront délivrées au prix de 500 francs chacune.

Si ces nouvelles Actions ne pouvaient être placées dans le délai de six mois qui suivrait l'expiration de la cinquième année, l'Assemblée générale des Actionnaires pourrait être immédiatement convoquée, à l'effet de délibérer sur la question de savoir s'il y aurait lieu de prononcer la dissolution de la Société. Si la dissolution était prononcée, cette délibération produirait son effet à l'expiration de la sixième année.

Si la dissolution n'était pas prononcée, chacun des Actionnaires qui aurait usé de la faculté de retrait deviendrait, à l'expiration de la sixième année, créancier de la Société jusqu'à concurrence d'une somme égale au quotient de l'Actif social divisé par le nombre des Actions. Cet actif social serait déterminé d'après l'inventaire dressé à ladite époque; mais, dans ce cas, la Gérance aura toujours le droit de libérer la Société envers l'Associé qui voudra se retirer, en lui remboursant le capital primitif versé par lui. La Société aura un délai d'un an pour rembourser l'Actionnaire qui se retirera. Elle lui paiera l'intérêt à 4 p. °/o l'an, à dater de l'expiration de la sixième année.

Les mêmes règles seront observées à l'expiration de chacune des périodes subséquentes de six ans.

Art. 9. — Les Actionnaires ne seront, dans aucun cas, tenus des dettes, pertes et charges sociales au-delà de leur mise.

Tout appel de fonds est interdit.

Art. 10. — Il y aura un Comité de Surveillance composé de 20 Actionnaires. Il se réunira à Paris.

Composent dès actuellement le Comité
MM.

De Vatismesnil, ancien Ministre de l'Instruction publique, Président;

Amédée Thayer, membre du Conseil-général de la Seine, Vice-Président;

Adolphe Baudon, Auditeur au Conseil d'État, Secrétaire;

Le comte Ernest d'Erceville, ancien Officier de marine, Secrétaire;

Choiselat-Gallien, Trésorier de l'OEuvre de la Propagation de la Foi, Trésorier;

Le marquis de Barthélemy, Pair de France.

Le vicomte Benoist d'Azy, Député;

Al. Cauchy, Président de chambre à la Cour royale de Paris;

Le duc de Clermont-Tonnerre, ancien Ministre de la Marine et de la Guerre;

Le vicomte Héricart Ferrand;

Le comte Alain de Kergorlay;

De Jouvencel, Maître des requêtes, Député de la Seine;

De Maindreville, ancien Conseiller de Cour royale;

Le comte Werner de Mérode, Député;

Le comte de Montalembert, Pair de France;

Pardessus, Membre de l'Institut;

Rendu, Maître des requêtes, membre du Conseil royal de l'Instruction publique, Trésorier de l'Université.

Les 17 membres formant aujourd'hui le Comité pourront s'adjoindre 3 membres pour le compléter.

Le Comité ne pourra s'immiscer dans la gestion de la Société; mais il en surveillera toutes les opérations. Les fonctions de ses membres sont purement gratuites et ne pourront jamais être rétribuées sous aucune forme.

Art. 11. — Chaque mois, la Gérance rendra compte au Comité de Surveillance de l'état des affaires sociales, et lui communiquera les livres et la correspondance.

A la fin de chaque année sociale, il sera dressé un inventaire qui sera pareillement mis sous les yeux du Comité de Surveillance. Le Comité devra le vérifier d'après les écritures sociales et tous autres documents. Si le Comité constate que l'actif social a subi une diminution de plus de moitié, il pourra prononcer la dissolution de la Société, sans être tenu d'en référer à l'Assemblée générale.

Chaque année, dans les deux mois qui suivront l'expiration de l'année sociale, un compte-rendu et le résumé de l'inventaire seront imprimés et envoyés à tous les Actionnaires.

Art. 12. — Le Comité de Surveillance devra s'assembler une fois par mois. Il pourra se réunir extraordinairement sur la demande, soit de la Gérance, soit de trois de ses membres.

Le Comité ne pourra délibérer qu'au nombre de cinq membres au moins.

Art. 13.—Les délibérations du Comité de Surveillance seront prises à la majorité ; en cas de partage, le président aura voix prépondérante. Les délibérations seront portées sur un registre et signées du président et du secrétaire.

Art. 14. — En cas de décès ou de démission de l'un des membres du Comité de Surveillance, les membres restants nommeront, sur une convocation spéciale, un autre Actionnaire pour le remplacer.

Art. 15. — Dans le cas où le Gérant actuel, avant d'avoir usé de la faculté de s'adjoindre un ou plusieurs co-gérants, viendrait soit à décéder, soit à cesser ses fonctions pour une cause quelconque, le Comité de Surveillance nommerait un Gérant provisoire qui administrerait la Société, jusqu'à ce qu'il eût été statué par l'Assemblée générale, qui serait convoquée dans le délai d'un mois. Aucun des Actionnaires, y compris les membres du Comité, ne pourra être personnellement responsable de cette gestion provisoire.

Dans le cas où le Gérant actuel se serait adjoint un ou plusieurs co-gérants, si l'un d'eux vient à décéder ou à se démettre de ses fonctions, la Société continuera d'être gérée par les survivants. Lesdits survivants auront néanmoins le droit de s'adjoindre un nouveau co-gérant avec l'agrément du Comité de Surveillance.

Art. 16. — Sur les bénéfices nets de chaque exercice, il sera prélevé d'abord 5 p. °/₀ du montant de toutes les Actions à répartir au prorata entre les Actionnaires.

Le surplus se divisera dans les proportions suivantes :

20 p. °/₀ pour former un fonds de réserve ;

80 p. °/₀ pour être porté en accroissement de capital et servir à l'extension des affaires et des œuvres de la Société.

Art. 17. — Le fonds de réserve dont il est parlé à l'article ci-dessus se composera en outre des intérêts qu'il pourra produire et de ceux qui n'auraient pas été réclamés par les Actionnaires dans le délai de cinq ans, à partir de l'époque où ils seront devenus exigibles.

Art. 18. — Les sommes composant le fonds de réserve ne pourront être employées qu'en fonds publics. Le fonds de réserve pourra, avec l'autorisation du Comité de Surveillance, être employé en totalité ou en partie à l'accroissement du Capital, lorsque la Gérance le jugera convenable.

Art. 19. — M. Marziou, Directeur-Gérant de la Société, ne voulant recevoir aucun traitement pour diriger les affaires de la Société durant les six premières années, le Comité de Surveillance fixera ultérieurement ses émoluments après cette première période de six années.

En cas de décès ou de retraite de M. Marziou, le nouveau Gérant sera rémunéré d'après un chiffre arrêté par le Comité de Surveillance, aussitôt son entrée en exercice. Il en sera de même du co-gérant ou des co-gérants que M. Marziou viendrait à s'adjoindre.

Art. 20. — Les Actionnaires non domiciliés à Paris seront tenus de faire élection de domicile à Paris, tant pour l'exécution du présent acte et pour la signification de toute demande ou procédure y relative, que pour la convocation aux Assemblées générales, sans qu'il y ait lieu à observer d'autre délai de distance.

A défaut de cette élection de domicile, elle existera de plein droit au siége de la Société.

Art. 21. — L'Assemblée générale des Actionnaires ne pourra être convoquée que dans les cas suivants :

1° Lorsque la Gérance ou le Comité de Surveillance seront d'avis qu'il y ait lieu de la réunir, à l'effet de décider, conformément à l'art. 8, si la Société doit continuer ou non.

2° Lorsque la Gérance ou le Comité de Surveillance seront d'avis qu'il y a lieu de proposer la dissolution de la Société pour d'autres causes que celles qui sont prévues par le précédent alinéa, et par l'art. 11 ;

3° Lorsque le Comité de Surveillance pensera qu'il y a lieu de modifier les statuts ;

4° Lorsqu'il y aura lieu de nommer un nouveau Gérant dans le cas prévu par l'art. 15 ;

5° Si, à la fin de la Société par l'expiration de la période de trente ans, la Gérance et le Comité de Surveillance sont d'avis qu'il y a lieu de la proroger.

Dans ces divers cas, l'Assemblée générale se tiendra à Paris, dans un local désigné par le président du Comité de Surveillance.

Les Actionnaires pourront se faire représenter par un fondé de pouvoirs pris parmi les Actionnaires.

L'Assemblée sera présidée par le président du Comité de Surveillance. Le secrétaire de ce Comité y remplira les fonctions de secrétaire. Il y aura deux scrutateurs choisis par le président parmi les Actionnaires.

L'Assemblée votera à la majorité. En cas de partage, la voix du président sera prépondérante.

L'Assemblée pourra délibérer, quel que soit le nombre des Actionnaires présents ou représentés.

Chaque Actionnaire n'aura qu'une voix, quel que soit le nombre de ses Actions; mais les fondés de pouvoirs auront autant de voix qu'ils représenteront d'Actionnaires, sans préjudice de leur voix personnelle.

Art. 22.—En cas de dissolution de la Société, ou après l'expiration du temps pour lequel elle est établie, si elle n'est pas prorogée par l'Assemblée générale des Actionnaires, le Comité de Surveillance nommera un ou plusieurs liquidateurs.

Art. 23. — En cas de dissentiment entre la Gérance et le Comité de Surveillance sur les questions relatives à l'apurement des comptes, ce Comité aura un délai de huit jours, pour provoquer la constitution d'un tribunal arbitral, conformément à l'art. 24.

S'il n'use pas de cette faculté, la Gérance restera libre d'agir, sous sa responsabilité, comme elle le jugera convenable.

S'il en use, le tribunal arbitral devra prononcer dans le mois suivant ; faute de quoi, sa constitution sera considérée comme non avenue, et la Gérance sera pareillement libre d'agir comme elle le jugera convenable.

Art. 24. — En cas de contestation, soit entre la Société et un ou plusieurs de ses Membres, soit entre deux associés ou un plus grand nombre, à raison des affaires sociales, il y sera statué par trois arbitres, qui prononceront souverainement, sans aucun recours, et comme amiables compositeurs. Ces arbitres se réuniront à Paris : ils seront nommés par le président du Tribunal de Commerce de cette ville, sur une simple requête présentée par la partie la plus diligente, à moins que les parties ne se soient accordées pour les nommer. Ils statueront sans aucune forme de procédure, sans plaidoierie, et sur de simples mémoires accompagnés de conclusions, qui leur seront présentés par les parties.

Art. 25.—Ni les membres du Comité de Surveillance, ni les Actionnaires ne pourront encourir de responsabilité, à raison des fonctions et délibérations ci-dessus prévues.

Art. 26. — M. Marziou est chargé de remplir, relativement au présent acte de Société, les formalités prescrites par l'art. 42 du Code de Commerce.

Art. 27. — En conséquence des présents statuts, tous les actes et toutes les pièces que les Actionnaires de la Société de l'Océanie ont pu souscrire avant ce jour, pour le même objet, sont non avenus, lesdits statuts devant faire la règle unique de la Société.

Certifié conforme et véritable.

Paris, le 9 janvier 1847.

Le Directeur-Gérant de la Société de l'Océanie,

V. MARZIOU.

Enregistré à Paris, le 11 janvier 1847, F° 51, V° C. 2 et 3.—Reçu cinq francs ; décime 50 centimes. *Signé :* de Lestang.

Première Liste des Actionnaires de la Société de l'Océanie.

Nota. *Le nombre de titres dont chaque actionnaire est porteur ou souscripteur, se trouve indiqué par le numéro placé devant chaque nom.*

1 S. M. le Roi de Sardaigne.
2 S. A. R. le Prince de Joinville.

1. Mgr. le Cardinal de Bonald, *Archevêque de Lyon.*
1 Mgr. Affre, *Archevêque de Paris.*
1 Mgr. d'Astros, *Archevêque de Toulouse.*
1 Mgr. Blanquart de Bailleul, *Archevêque de Rouen.*
2 Mgr. Bonnamie, *Archevêque de Chalcédoine; Paris.*
1 Mgr. Donnet, *Archevêque de Bordeaux.*
1 Mgr. Giraud, *Archevêque de Cambrai.*
1 Mgr. Joly, *Archevêque de Sens.*
2 Mgr. de Pins, *Archevêque d'Amasie; Lyon.*
1 Mgr. Debellay, *Evêque de Troyes.*
1 Mgr. Féron, *Évêque de Clermont.*
1 Mgr. Gignoux, *Evêque de Beauvais.*
1 Mgr. Graveran, *Evêque de Quimper.*
1 Mgr. Hughes, *Evêque de New-York* (États-Unis).
1 Mgr. Manglard, *Evêque de Saint-Dié.*
1 Mgr. de Mazenod, *Évêque de Marseille.*
1 Mgr. Menjaud, *Evêque de Nancy.*
1 Mgr. Odin, *Evêque de Claudiopolis, Vicaire apostolique du Texas; Galveston.*
1 Mgr. de Pons, *Evêque de Moulins.*
1 Mgr. de Prilly, *Evêque de Châlons-sur-Marne.*
1 Mgr. Raes, *Evêque de Strasbourg.*
1 Mgr. Wicart, *Evêque de Fréjus.*

MM.

1 d'Aage (C. E. C.), Nantes.
1 d'Aequeville (P.), Amiens.
1 Alleaume (J. A.), *courtier*, Hâvre-de-Grâce.
1 Aneel (J.), *négociant*, dito.
1 Angebauld, *Avocat*, Nantes.
1 Assy-Reynart, *ancien négociant*, Rheims.
1 d'Aubigny, *Inspecteur de la Manufacture des Tabacs*, Lille.
2 d'Aubusson (L. A.), Clermont-Ferrand.
1 Augier (J.), Marseille.
1 Barjon (Mlle M. G.), Clermont-Ferrand.
1 Baron de Montbel (Mme), Brest.
1 Barthélemy (J), *architecte*, Rouen.
1 de Barthélémy, (Marquis) *Pair de France*, Paris.
1 de Baudieour (L.), Paris.
1 Baudon (A.), *Auditeur au Conseil d'État*, Paris.
1 Baudry aîné (E.), *négociant*, Rouen.
1 Bayle-Pradon (G.), *Juge-de-Paix*, Clermont-Ferrand.
1 Bazin, *Courtier de navires et d'assurances maritimes*, Caen.
1 Bazire (C.), *Agent d'affaires*, Caen.
1 Beaurepaire de Louvagny (Vicomte J. D. U.), Filescamp.
1 Beaurepaire de Louvagny (L. R. R.), *élève de la Marine royale*, Brest.
1 de Behaghel, *ancien Député*, Bailleul.
1 Bellanger-Cavelan, *Banquier*, Paris.
1 Belliard, *Fabricant*, Caen.
1 Benoist d'Azy (Vicomte) *Député*, Paris.
1 Benoist (G.), *négociant*, Nantes.
1 Benoist-Hallez, *négociant*, Lille.
1 Béraud, Moulins
1 de Bergevin (Mlle F. M.), Brest.
1 Berlioz (Mlle), Lyon.
1 Bernard, *Grand-Vicaire du Diocèse de* Cambrai.
1 Bernard (H), *négociant*, Lille.
1 Bernard-Serret, *négociant*, dito.
1 Berthelot (P.), *négociant*, dito.
1 de Beugny d'Hagerne (Chevalier), *Officier de cavalerie*, Baequenhem.
1 de Bieneourt (Marquis), Paris.
1 de Bieneourt (Mme la Comtesse) dito.
1 Billet-Miehoud (Mme), Lyon.
1 de Blacas (Comte), Paris.
1 de la Blandinières, Dieppe.
1 Bobée, *négociant*, Montivilliers
1 Boequet, *négociant*, Paris.
1 du Boisguéhéneuc (A.), *Lieutenant de*

vaisseau, Directeur du Port, Nantes.
1 du Boisguéhneuc (Mlle M.-H.), Quimper-Corentin.
1 de Boncourt (Mme Ve), Amiens.
1 Bonnet (C.-J.), Lyon.
1 de Bonneuil (VICOMTE), Paris.
1 Bonvalet et fils frères (MmeVe), *négociants.* Paris.
1 Borelli (J.), *négociant,* Marseille.
6 Borghèse (PRINCE), Rome.
1 de la Bouillerie, *Vicaire Général du Diocèse* de Paris.
1 Bourdon (Mme Ve), Lille.
1 Bourgois, *Lieutenant de vaisseau,* Paris.
2 de Bourmont (COMTE C.) Caen.
1 de Boussemard (H.-F.), *Chef de bataillon en retraite.* Nancy.
1 Brajeux (Mme Ve), Amiens.
1 de Brigode de Kemlandt (COMTE), Lille.
1 de Brissac (Mme la COMTESSE), Paris.
1 de Brives (Mme), *Présidente de la Société des Enfants de Marie,* Lyon.
1 de la Brousse (A.), Moulins.
1 Brullé, *Aumônier du Couvent des Dames de la Ste-Enfance de Jésus,* Sens.
2 Calla fils (F.), *Ingénieur,* Paris.
1 de Canisy (COMTE P.), dito.
1 Cattet frères, *Ecclésiastiques,* Lyon.
1 Cauchy (A.), *Président de chambre à la Cour royale,* Paris.
1 de Caulaincourt, Lille.
1 de Caze (A.), Rouen.
1 Célarier (H.), *négociant,* Lille.
1 de Certaines (COMTE), au château de Villemolin, près Corbigny.
1 de Certaines (Mme la COMTESSE), dito.
1 Chaland (J.), St-Chamond.
1 Chaland (J. B.-A.), dito.
1 Chalandon (A.), Lyon.
1 Champenois, *Curé,* Châlon-sur-Marne.
1 Changeur (Mme), Lyon.
1 Chappuis de Maubou (A), Havre-de-Grâce.
1 Charcot, *négociant,* Lyon.
1 Chartron, dito.
1 de Chastellux (COMTE), Paris.
1 Chatel, Lyon.
1 de la Châtre (Mme la COMTESSE), Paris.
1 de la Chaussée (L.), Lille.
1 de Chavagneux (Mme), Lyon.
1 Choiselat-Gallien (J.), *Trésorier du Conseil central de l'Œuvre de la Propagation de la Foi,* Amiens.
1 Choquet-Mollet fils, *négociant,* Amiens.
1 Chuilon, Lyon.
1 de Cibeins, née de Savaron (Mme la COMTESSE), Lyon.
1 Clément de Blavette (A.-J.-E.), Versailles.
1 Cobert (H.-J.-S), Hâvre-de-Grâce.
1 Cochin (A), *Avocat,* Paris.
1 Colle, *Ecclésiastique,* Nancy.
1 Colombier-Batteur, *négociant,* Lille.
1 Comte (Mlle), Lyon.
5 de Contenson (J.), St-Gengoux-le-Royal.
1 Coppinger (M.-A.), *Inspecteur de la Manufacture des Tabacs,* Paris.
1 Cospain-Nollet (Mme Ve), Tourcoing.
1 Coulomb, Toulon-sur-Mer.
1 Courchets (V.), *négociant,* Hâvre-de-Gr.
1 Crouzet-Legard, Roubaix.
1 Crozet, *Curé,* Montbrison.
1 Curial (Mme H.), Lyon.
1 Curnier (L.), *fabricant,* Nîmes.
1 Cuvelier-Brame fils (N.), *Banquier,* Lille.
1 Dalayer (A), Marseille.
1 Dalbanne-Fleury, *négociant,* Troyes.
1 Dardelle (Mlle), Lyon.
1 Darras, Amiens.
2 Daveluy (I-N.), *négociant,* dito.
1 Decroix-Rogues, *dito,* Lille.
1 Defrenne (L.), Roubaix.
1 Dehau, Lille.
1 Delahante mère (Mme P.), Crépy.
1 Delahante (Mme), Lyon.
1 Delannoi-Delahaie (Mme Ve), Lille.
1 Delaporte, *négociant,* Rouen.
1 Delobel, *dito,* Amiens.
1 Demondésir (A.), *négociant,* Havre-de-Grâce.
1 Desbouvry (E.), Roubaix.
4 Des Cars (Duc), Paris.
1 Descarpentries (Mme Ve), *négociant,* Lille.
1 Desgeorges (L.-F), *dito,* Lyon.
1 Desurmont (Mme Ve A.), Tourcoing.
1 Desurmont (H.), *négociant,* Lille.
1 Desvaux, *négociant,* Paris.
1 Dewavrin (A.), *négociant,* Tourcoing.
1 Dromel (A.), *négociant,* Marseille.
1 Dubois, *Député,* Hâvre-de-Grâce.
1 Dubois, *Banquier,* dito.
1 Dubois frères, *négociants,* Rouen.
1 Dubos, *notaire,* Amiens.
1 Dubournial (Mlle F.), Clermont-Ferrand.
1 Ducrozet (Mlle M.-L.), dito.
1 Ducruet (Mlle P.), Lyon.
1 Dufriche-Desgenettes, *Curé de Notre-Dame des-Victoires,* Paris.
1 Dugas (P.), *négociant,* Lille.

2 Dugas (V.), *dito.* St.-Chamond.
2 Dugueyt fils, *notaire*, Lyon.
1 Dumas (Mlle P.), dito.
1 Dumon, (E.), *Avocat*, Lille.
1 Duparcq et fils, Hàvre-de-Gràce.
1 Duplay, *Supérieur du Séminaire*, Lyon.
1 Duplay (J -B.), St-Étienne.
2 Dupont (P.), *ancien Magistrat*, Tours.
1 Dupuch et fils (J.-B.), *négociants*, Bordeaux.
1 Duroselle (H), *négociant*, Hàvre-de-Gràce.
1 Eggly (Mlle E.), Lyon.
1 de l'Epine (Baron), Le Quesnoy.
3 d'Erceville (Comte E.), Paris.
2 d'Espeuilles (Marquis). dito.
1 Expert (H.), *négociant*, Hàvre-de-Gràce.
1 Faidy (M.), Lyon.
1 Fargère, dito.
1 Faure (C.), dito.
1 Favier, *orfèvre*, dito.
1 Félissent frères, *négociants*, dito.
1 Ferrus (R.), Nantes.
1 de Ferry (A.), Paris.
1 Finaz (V.), St.-Chamond.
1 Flipo fils aîné, *négociant*, Tourcoing.
1 Floris-Lorthiois, dito.
1 Foache (L.), *négociant*, Hàvre-de-Gràce.
1 de Foblant (M.), Nancy.
1 Fontaine-Gris, *fabricant*, *Membre du Conseil général des Manufactures*, Troyes.
1 Fonvielle (J.-B.), St-Étienne.
1 Forthomme (G.), *fabricant*, Bolbec.
1 Foulongne-Lecoq, *fabricant*, Rouen.
1 Fournet, Lyon.
1 Fournier (Mlle J.), Riom.
1 de Fraix, St-Chamond.
2 François, Paris.
1 Frappé-Six, *négociant*, Lille.
1 Fréon, née de la Rochassière (Mme Ve), Brest.
1 Frérejean (J.), Lyon.
1 de la Fresnaye (Baron F.), Falaise.
2 de la Fruglaie (Mlle M.), Morlaix.
1 Frys (J.), Tourcoing.
1 Gabet (A.), Lyon.
1 Gaillard (A.), dito.
1 Gaillard-Baboin (Mme), dito.
1 Gaillard de St-Germain, Beauvais.
4 Galitzin (Prince T.), Paris.
1 Gall (Mme), Lyon.
1 Gamare aîné, Hàvre-de-Gràce.
1 Garnier (J-M.), Lyon.
1 Garnier-Aynard, *négociant*, dito.
1 Gast, née Labeille (Mme), Beziers.
1 de Gasté (J.), *Ingén. de la Marine*, Brest.
1 Gautier (C.), *Banquier*, Lyon.
1 Gérard de Rohan-Chabot, Paris.
1 Gérentet (Mme) Ve, Montbrison.
1 Germain, *Curé de* Gimaux.
1 Geusse (A.), *négociant*, Amiens.
1 Girardon (J.-N.), *Vicaire-Général du Diocèse de* Troyes.
1 Giraud (S.), *négociant*, Libourne.
1 de Glanville (L.), Rouen.
1 Gobrecht, *Curé de St-André*, Lille.
1 de Gontaut (Mme la Comtesse), Paris.
1 de Gouyon-Beaufort (F.), *assureur*, Nantes.
1 Grangier (V.), St-Chamond.
1 Gravereau, *Capitaine au long cours*, St-Pol-de-Léon.
1 G***, *Inspecteur des écoles primaires de l'Orne*, Caen.
1 de Guébriand (Mme la Vicomtesse), Paris.
2 Guérin (L.), *Banquier*, Lyon.
1 dito *Mandataire d'un anonyme*, dito.
1 Guillard (L.), dito.
1 de Guilhermy (E)., *Lieutenant de vaisseau*, Brest.
1 Guillebeau (S.), Lyon.
1 Guillebeau (Mlle), dito.
1 Guitton (A.), dito.
1 Guyennon, *Curé*, St-Denis (Ain).
1 Haranchipy (H.), *négociant*, Nantes.
1 de Harenc (Mme), Lyon.
1 Haulon (F.), *négociant*, Rouen.
1 d'Herculais (Comte), Lyon.
1 d'Herculais, née de Chamburcy (Mme la Comtesse), Lyon.
1 Héricart de Thury (C.), Paris.
1 Héricart de Thury (Ed.), dito.
1 Héricart de Thury (Ee), dito.
1 Héricart de Thury (H.), dito.
1 Héricart, Vicomte de Thury (L.-E.-F.), *Inspecteur du Corps royal des Mines*, Paris.
4 Héricart-Ferrand (Vicomte), dito.
6 dito (Vicomte), *Mandataire de deux anonymes*, Paris.
4 Héricart-Ferrand (Mme M.-A.), dito.
4 Hersart du Buron (C.), Nantes.
1 Hervé de Penhoat, St-Pol-de-Léon.
1 Houdet (J.), *négociant*, Nantes.
1 Hovelt (E.), *Notaire*, Dunkerque.
1 Hue-Quesnel, *marchand*, Bolbec.
2 Huerne (L.-U.), *Juge au trib. civ.*, Rheims.
1 Huguet (L), *Notaire*, Billom.
1 Huguet (Mme M.), Clermont-Ferrand.
1 de Humbourg père, *ancien Vérificateur*

de l'enregistrement, Strasbourg.
1 d'Humières (Mlle M.), Amiens.
2 Huot (C.), *négociant*, Troyes.
1 Huvier (Mme), Paris.
1 Huvier-Chavrin et fils, *nég.*, St-Chamond.
1 d'Imécourt (Comte C.-G.-T.), Paris.
1 d'Infreville (A.), *négociants*, Creully.
1 Jacquart (J.-L.), *négociant*, Tourcoing.
1 de la Jaille (Comtesse), Nantes.
1 Jalaber (H.), *ancien Notaire*, dito.
1 Jalaber (Mlle M.-A.-S.), dito.
1 Janvier, St-Étienne.
1 Jaspar-Lejosne, *négociant*, Amiens.
1 de Jerphanion (Mme la Baronne), Lyon.
1 de Jessé, *Président du Conseil central de la Propagation de la Foi*, Lyon.
1 Jombart-Hallez, *négociant*, Lille.
1 Jonglez-Deligne, dito.
1 Jordan (C.), Lyon.
1 Jordan (Mme E.), Sury-le-Comtat.
1 Jore fils aîné, *négociant*, Rouen.
1 Jourdaine (C.), *fabricant*, dito.
1 Jourdain-Herbet fils, *négociant*, Amiens.
1 de Jouvencel (F.-A.), *Maître des requêtes, Député*, Paris.
1 Joyau (F.), *Directeur de la Compagnie d'assurances* Le Nord, Lille.
3 Jozon (E.), *Directeur de la Société de Ste-Philomène*, Clermont-Ferrand.
1 Jubelin, *Sous-Secrétaire d'État au Ministère de la Marine et des Colonies, Député*, Paris.
1 Julien aîné, *négociant*, Lyon.
1 Julliany, *dito*, Marseille.
1 Jure, *Lieut. de vaisseau*, Toulon-sur-Mer.
1 Keenan (J.), *négociant*, Hâvre-de-Grâce.
1 Keittinger-Turgis, *négociant*, Rouen.
1 de Keranflech, *ancien Magistrat*, Morlaix.
1 de Kergorlay (Comte A.), Paris.
1 de Kergorlay (Mme la Comtesse A.), dito.
1 de Kermenguy père, St-Pol-de-Léon.
1 de Kerouvriou, Morlaix.
1 Kerros fils, *négociant*, Brest.
1 Kolb-Bernard (H.), *négociant*, Lille.
1 Labatut (J.-M.), *dito*, Marseille.
1 Laborde-Auras (Mme), Paris.
1 Laboré, *Docteur-Médecin*, Lyon.
1 Lacouture-Duchat, Troyes.
1 Laffitte, Blount et Cie (C.), *Banquiers*, Paris.
1 Lafond (Mlle G.-J.), Lyon.
1 Lagier, *Ecclésiastique*, Pont-d'Ain.
1 Lallié, *ancien Notaire*, Nantes.
1 Lamotte et Cie, *négociants*, Hâvre-de-Grâce.
1 Lange (Mlle G.), Tours.
1 Lanne, *Directeur de la Compagnie d'assurances mutuelles*, Rouen.
1 de Lants (Mlle), Lyon.
1 Laporte, dito.
1 Lardy (Mlle F.), Clermond-Ferrand.
1 La Roche-Billon, Nantes.
1 Lassalle, Lyon.
1 Laurentie, Paris.
1 Lauriol, (D.), *négociant*, Nantes.
1 Lavandier, Rouen.
1 de Lavau (Comte C.), Paris.
1 Lavenue (H.-A.), *Chirurgien de marine*, Brest.
1 Le Bienvenu-Dutourp, *Conseiller à la Cour royale*, Caen.
1 Leblon-Dansette, *négociant*, Armentières.
1 Leboucher de Morlaincourt (M.-E.), *Colonel commandant la place de* Cherbourg.
1 Le Bourgeois, *Notaire hon.*, Hâvre-de-Gr.
3 Leclerc, *Curé de Notre-Dame*, dito.
1 Lecoat, *Chirurgien de marine*, Brest.
1 Ledieu, *Banquier*, Amiens.
1 Lefebvre, *Ecclésiastique*, Lille.
1 Legentil, *Pair de France*, Paris.
1 Legentil (A.-F.), *négociant*, Paris.
1 Legouais, *Docteur en médecine*, Nantes.
1 Lejouteux (J.-E.), *Ingénieur de la Marine*, Brest.
1 Le Mire (A.), *négociant*, Rouen.
2 Lepays de la Riboissière (Baron A.), Nantes.
2 Lepays de la Riboissière (G.), dito.
3 Lepays de la Riboissière (Mme V^e), dito.
1 Lepelletier de Saint-Remy, *Auditeur au Conseil d'État, Chef de bureau au Ministère de la Marine*, Paris.
1 Lequesne, Rouen.
1 Le Romains, Nantes.
1 Leroux, *négociant*, Paimbeuf.
1 Le Roy (E.), *Capitaine au long cours*, St-Servan.
2 Lescarbotte de Beaufort (A.-L.), Soissons.
1 Lestrohan (J.), Vannes.
1 Lethiery père, *négociant*, Lille.
1 de Létourville (Comte), Paris.
1 Le Vardois, *Conseiller de préfecture*, Caen.
1 Lhermitte (J.), dito.
1 du Liège, née de la Fresnaye (Mme), Condé-Folie.
1 du Liège (Mlle), dito.
1 Loisson, *ancien Député*, Châlons-sur-Marne.
1 Loisson de Guinaumont, *Vicaire-Gén.*, dito.
1 de Loras (Comte), Lyon.

1 de Lorge (Duc), Paris.
1 Lutel-Dereins (E.), *négociant et Juge au Tribunat de Commerce*, Troyes.
1 de Luvigne (Comte), Lyon.
1 de Luxembourg (Mme la Comtesse E.), Paris.
1 Mabille, *négociant*, Lyon.
1 de Mackau (Baron), *Vice-Amiral, Pair de France, ancien Ministre de la Marine et des Colonies*, Paris.
1 Macquart, Lille.
4 de Maindreville, *ancien Conseiller de Cour royale*, Paris.
1 Malfilâtre aîné, *négociant*, Rouen.
1 de Malinghen, Douy-Juvignies.
2 Marceau (A.), *Lieutenant de vaisseau*, Tours.
2 Marceau (Mme), dito.
1 Marguet, *Supérieur du grand Séminaire*, Nancy.
1 de Martigny (H), Nantes.
20 Marziou (M.-V.), *négociant*, Paris.
1 Mathieu (Mlle H.), Strasbourg.
1 de Maubou (J.), Macon.
1 de Maubou (M.), Cluny.
1 Maudouit, *Curé-Doyen de Notre-Dame*, Granville.
1 de Maupas (Marquis), Paris.
2 Menès, *Capitaine au long cours*, St-Servan.
1 Meneust (J.), *ancien Receveur des finances*, Hâvre-de-Grâce.
1 Menson (F.), Paradou.
1 Merlié (A.), *négociant*, St-Étienne.
1 de Mérode (Werner Comte), *Député*, Paris.
1 Mertian (L.), *négociant*, dito.
1 Mesnil frères, *négociants*, Caen.
1 Métois (J.-A.), *négociant*, Nantes.
1 Bastier de Meydat, Issoire.
1 de Meydat (F.), *Secrétaire de l'Évêché*, Clermont.
1 de Meydat, *Mandataire d'un anonyme*, Clermont.
1 Mioche, St-Chamond.
1 Mirguet, *Supérieur de ta Matgrange*, Nancy.
1 Moillet, (J.), *négociant*, Lille.
1 Monavon (Mlle C.), Lyon.
2 de Mondragon (Marquis A.), Paris.
1 Monsservin (A), *négociant*, Cette.
1 de Montagnac, (Mlle), Paris.
1 de Montagu (Marquis), dito.
1 de Montagu (Mme la Marquise), dito.
1 de Montalembert (Comte C.), *Pair de France*, Paris.
1 de Montbrian (Comte), dito.
1 de Montbrian (C.), dito.
1 Montgolfier de St-Marcel (E.), Annonay.
1 Montrouzier de St-Félix, Landry.
1 Motte (P.), *négociant*, Lille.
1 Motte fils aîné (Mme Ve), Tourcoing.
1 Motte-Duthoit, *négociant*, Roubaix.
1 Mouillaud, *Curé de Notre-Dame-du-Port*, Clermont-Ferrand.
1 de Moy (J.), *Président de la Société d'Agriculture*, Rouen.
1 de Murinais (Mlles), Lyon.
1 de Murinais, née de la Forest (Mme la Marquise), Lyon.
1 de Murinais née de Loras (Mme la Marquise C.), Lyon.
1 de Myon (Vicomte), Nancy.
2 de la Myre (Comte), Rouen.
1 Nalet (Mme Ve), Lyon.
1 du Bois de Nansouty (Mme H.), Dijon.
1 Néel (A.), *Avocat*, Rouen.
1 de Nerciat (A), *capitaine de vaisseau en retraite*, Brest.
4 Neyraud (A.), *négociant*, St-Chamond.
3 Neyraud (E.), *dito*, dito.
1 Neyraud (H.), *dito*, dito.
2 Neyraud (W.) *dito*, dito.
1 Neyraud-Buyet (Mme), dito.
1 Neyraud-Collenon (Mme), dito.
2 Neyron (E.), dito.
1 Noailly, *Curé à la Guillotière*, Lyon.
2 Normand (A.), *Ingénieur Constructeur de navires*, Hâvre-de-Grâce.
1 d'Oillamson (Marquis), St-Germain-l'Angot.
1 d'Olry (Chevalier), Strasbourg.
1 d'Oysonville (Comte), *Capitaine de vaisseau en retraite*, Paris.
1 Paillasson (A.), *Notaire*, Lyon.
1 Polidoro-Maroco, *négociant*, Strasbourg.
2 Palluat (H.), *dito*, St-Etienne.
1 Panon-Desbassayns, Paris.
1 Paradis (J.), *négociant*, Lyon.
3 de Parseval (A.), Paris.
1 Payen, Marseille.
1 du Péage (D.), Lille.
1 de Péguiérolles (Mlle L.), Amiens.
1 Pellicot, Toulon-sur-Mer.
2 Perquer (F.), *négociant*, Hâvre-de-Grâce.
1 Perrier, *Aumônier de la Magdeleine*, Bourg-en-Bresse.
2 Perron (J.), Château de la Bretesche.
1 Perroni (C.), Gênes.
1 Peru-Lorel, *négociant*, Amiens.
1 *Petit Séminaire des Minimes*, Lyon.
2 Peyret (J.-C.), *négociant*, St-Étienne.

1 Piehelin, *Avocat*, Nantes.
1 Pigeotte (L.), *Greffier du Tribunal de Commeree*, Troyes.
1 Pimont aîné, *fabrieant*, Rouen.
1 de la Pinsonnière (Mme J.), Tours.
1 de la Pinsonnière (Mlle M.), dito.
1 Pitard, *négociant*, Rouen.
1 de Pitray (E.), *négoeiant*, Hâvre-de-Grâee.
1 de Pitray (V.), *dito*, dito.
1 Pivot, Lyon.
1 Ponehe-Bellet, *négoeiant*, Amiens.
1 Ponsardin-Pinchard (Mme V^e^), Rheims.
1 Poupel (S.), *Chef de bataillon en retraite*, Hâvre-de-Grâce.
1 Poupinel (Mme V^e^), Condé-sur-Noireau.
2 Poupinel (V.), *Mandataire de deux anonymes*, Lyon.
1 Poyet, *Eeelésiastique*, dito.
1 du Pré-de-St-Maur (S.), Paris.
1 du Pré-de-St-Maur (E.), dito.
5 Prenat (A.), St-Chamond.
1 Prouvost (C.), *négociant*, Roubaix.
1 Prudent de Villiers, *aneien Magistrat*, Paris.
1 Quenouille fils aîné, *négociant*, Dieppe.
1 Quertier (V.), *courtier*, Hâvre-de-Grâce.
1 Quesnel frères, *négociants*, dito.
1 Quinquandon (Mlle J.-M.-B.), Ambert.
1 de Rabaudy (Mme), Brest.
4 de Rainneville, Amiens.
1 de Rainneville (Mlle N.), dito.
1 Rambaud-Brosse (Mme), Lyon.
1 Rapon père et fils, *négociants*, dito.
1 Ray, *négociant*, dito.
1 Rebufat-Nicolas, *négoeiant*, Toulon-sur-Mer.
1 Reilly, *Président du Tribunal de Commerce*, Hâvre-de-Grâee.
1 Remy (E.), *négociant*, Lille.
1 Renard-Dorville, *négociant*, Amiens.
1 Rendu, *Membre du conseil royal de l'Instruetion publique*, Paris.
1 Requillart-Screpel, Roubaix.
1 de Revillase, Caen.
1 Ribard (J. N.), *Propriétaire*, Rouen.
1 du Ribert (Mme), Lyon.
1 Robert, *Ecclésiastique*, Yvetot.
1 Robert-Dufas (Mlle L.), Lyon.
1 de la Roehejaequelein (MARQUIS H.), *Député*, Paris.
2 Rolland d'Ereeville (L. G. M.), dilo.
1 Rolland de Malleloy (BARON S. A. L. J.), *Conseiller honoraire à la Cour royale*, Nancy

1 Roserot (J.), *Substitut du Procureur du Roi*, Bar-sur-Seine (Aube).
1 Rostan (B.), *négociant*, Marseille.
1 de Roucy (E.), *dito*, Amiens.
1 Rousselin-Cavey, *Consul de S. M. le roi de Sardaigne*, Rouen.
1 Roux (A.), *négociant*, Lyon.
1 Roux (R. A.), Marseille.
1 Royer, Isles près Vitry-le-Français.
1 Roze-Cartier, *Fabricant*. Tours.
1 de Ruolz (Mme la COMTESSE A.), Lyon.
1 Russel de Bedfort (Mlle C.-M.-E.) Brest.
1 Sabran-Berna, Lyon.
1 Saglio, Strasbourg.
1 de Saint-Beaussant, Nancy.
1 Saint-Olive, Lyon.
1 de Saint-Cyr (Mme), dito.
1 de Saint-Victor, née de Savaron (Mme), dito.
4 Sala (J.), *Seerétaire à l'Intendance du roi de Sardaigne*, Turin.
1 Salimbier (Mlles), Lille.
1 Samatan, Marseille.
1 Sandier (F.), *Trésorier du conseil central de l'Œuvre de la Propagation de la Foi*, Lyon.
1 Sanlot-Baguenault, *Banquier*, Paris.
1 Sargenton et fils (J.), *négoeiants*, dito.
1 Sarrette (C.), *négociant*, dito.
1 Servant (G. J.), Lyon.
1 de Sesmaisons, (COMTE O.), Nantes.
1 de Sesmaisons (Mme la COMTESSE), dito.
1 Simonot (E.), Troyes.
1 Simonnot (H.), *dito*, dito.
1 Simonnot (J.), *dito*, dito.
1 Simonnot-Boulanger, *négociant*, dito.
1 Simonnot-Gervaisot, *Président du tribunal de commeree*, Troyes.
1 Sirvanton (G.), *négoeiant*, St-Chamond.
1 Talabot (P.), Paris.
1 de Talaneé, née de Limas (Mme), Lyon.
1 Tardy, *Aumonier de la Charité*, Montbrison.
1 Taverne de Mondivers, Lille.
1 des Ternes (Mme), Clermont-Ferrand.
1 Terraillon, *Eeclésiastique*, Lent.
1 Terret, *vice-Président du conseil central de l'Œuvre de la Propagation de la Foi*, Lyon.
1 Thayer (A.), Paris.
1 Thevenot, Clermont-Ferrand.
1 Thibaut (Mlle E.), dito.
1 Thibeaud (A.-J.), *Doeteur-Médecin, Professeur à l'éeole de médecine*, Nantes.
5 Thiollière (H.), *négociant*, St-Chamond.

1 Thiollière (A.), *dito*, dito.
2 Thiollière (H.), *dito*, dito.
1 Thomassin (Mme Ve), Strasbourg.
1 Thomines-Desmasures (A.), *Avocat*, Caen.
1 de Thuisy (Marquis), Paris.
1 de Thury (Comte P.), dito.
2 Tiffet de St-Romain (Mme), Péronnaz.
1 de Tissandier (A.), Clermont-Ferrand.
3 Touchard (G.), *Agent de la Société en Océanie*, Papeïti
1 Toulemonde-Destombes, Roubaix.
1 Turpault, Lyon.
1 Vachon née Ribollet (Mme), dito.
1 Vadoux (Mlle E.), dito.
1 Vagner, Strasbourg.
1 Vandercruissen (L.), Lille.
1 Vanel (L.), Lyon.
1 Vaneslande (F.), *négociant*, Tourcoing.
1 Vannier (Mlle F. M.), *Libraire*, Fougères.
2 Vaquerie (P. C.), *négociant*, Hâvre-de-Grâce.
1 de Vatimesnil (A. F. H.), *ancien Ministre*, Paris.
1 Vaudry (E.) *négociant*, Hâvre-de-Grâce.
2 de Vaugrigneuse (Mlle F.), Becherel.
1 de la Vaulx (Comte E.), *Officier de marine*, Paris.
1 Vernange, *Ecclésiastique*, *Professeur à la Faculté*, Lyon.
1 Viaud (L.), *Constructeur de navires*, Nantes.
1 de Vichy (Marquis M. H. T.), Château des Cornets.
1 de Vichy (Mlle C.), dito.
1 de Vichy (Mlle G.), dito.
1 de Vichy (Mlle M.), dito.
1 Vidal, *Directeur de la Banque*, Rouen.
1 Vidal, *Ecclésiastique*, Toulon-sur-Mer.
1 Viel et Durand, *négociants*, Hâvre-de-Grâce.
1 Vignioboul, *négociant*, Brest.
1 de Villeneuve-Bargemont (Mme la Comtesse) Paris.
1 Viot, *négociant*, Nantes.
2 de Vogué (Marquis), Paris.
1 Vuillefroy de Silly (F. J.) Soissons.
1 Walch (J.), *ancien Capitaine baleinier*, Hâvre-de-Grâce.
1 Wattine-Cospain (Mme), Tourcoing.
1 Weyrand (A.), St-Chamond.
1 Wibaut père et fils, *négociants*, Roubaix.

Seconde Liste.

(A partir du 21 juin 1846 jusqu'au 10 mai 1847.

1 Mgr. Blanchet, *Archevêque d'Orégoncity.*
1 Mgr. Bouvier, *Archevêque du Mans.*
1 Mgr. Robin, *Évêque de Bayeux.*
1 Mgr. Vibert, *Évêque de Maurienne*, Piémont.
1 Mgr. Polding, *Archevêque de Sidney.*
1 Mgr. Laurent, *Évêque de Vintimille.*
1 Mgr. Dominique, *Évêque de Nice.*
1 Mgr. Alexandre Riccardi, *Évêque de Savone.*
1 Mgr. Raphaël, *Évêque d'Albenga.*
1 Mgr. Charvaz, *Évêque de Pignérol*, Piémont.
1 Mgr. Ghilardi, *Evêque de Mondovi*, dito.
2 S. A. R. le Prince Eugène de Savoie-Carignan, Gênes.
1 Ansaldo (Frères), dito.

MM.
1 de Blacas (Duc), Paris.
1 de Blacas (Duchesse), dito.
4 de Blacas (Duchesse douairière), dito.
1 de Blosseville (Général, Comte), Versailles.
1 de Beaurepaire de Louvagny (G.), Filescamp.
2 Baudon et Cie, *Banquiers*, Paris.
1 Baudon (Mme Ad.), dito.
1 Bouniol, *Desservant*, Au Buisson (Lozère).
1 Boulay (Mlle), Caen.
2 Boissard (Comte de), Paris.
1 Benoist d'Azy (R.-A.-A.), *Elève de la Marine royale*, Paris.
10 Bœil de la Bastide (Mme la Baronne de) Boulogne-sur-Mer.
1 Biais aîné, *négociant*, Paris.
1 Bruat, *Contre-Amiral ex-Gouverneur des établissements français en Océanie*, Paris.

1 de Broglie (PRINCE Albert), 1er *Secrétaire d'ambassade*, Rome.
1 Brignole (MARQUIS J.-C.), Gênes.
4 Berlingieri (L.), *Banquier*, dito.
1 Brondello de Brondello (COMTE), Turin.
1 Barthélemy (Mme), Paris.
10 Barbavara (CHEVALIER C.), Turin.
1 de Brimont, Paris.
1 Cadeau d'Acy, *Député*, Paris.
1 Caron (abbé), *Chanoine honoraire*, Versailles.
1 Charlet, Paris.
1 Chocquel, *Ecclésiastique*, Lille.
1 Clermont-Tonnerre (le Duc de), *ancien Ministre*, Paris.
1 Crapart de Lanoue, née Sauvé (Mme Ve), Brest.
2 Cambiaso (MARQUIS P.), Gênes.
1 Cattaneo (MARQUIS T.), dito.
1 Cattaneo (MARQUIS J.-B.), dito.
1 Centurione (MARQUIS J.), dito.
1 Cataldi (Frères), dito.
1 Cotta (le CHEVALIER), *Banquier*, Turin.
1 de Colobiano (COMTE), dito.
1 Coste (Mlle A.), Lyon.
1 Delavigne, *propriétaire*, Lyon.
1 Des Cars (COMTE A.), Paris.
1 Desvulf (Mme Ve), Comines.
1 Deleforterie, *Notaire*, Ghel.
100 Des Cars (VICOMTE J.), Gênes.
1 Daniel, *Abbé, recteur de l'Académie*, Caen.
1 Ve Delbos et fils, Bordeaux.
1 D***, *Ecclésiastique*, *représenté par A. Jombart, de Tourcoing*, Cambray.
1 Des Champs, *Chanoine, Vicaire Général de Maurienne*, (Piémont).
10 de Dreux-Brézé (MARQUIS), Paris.
1 Des Cars (VICOMTE J.), *Mandataire d'un anonyme*, Paris.
1 Etienne, *Supérieur général des Lazaristes et des Sœurs S. V. P.* Paris.
2 d'Erceville (Mme la COMTESSE E.), dito.
1 d'Erceville (COMTE Pol de Chambaudoin), Paris.
1 Estève (VICOMTE), dito.
1 de Fontette (E.), *ancien Député*, Caen.
1 de Fontaines (Mlle la COMTESSE), Montreuil-sur-Mer.
1 Frémont, *Supérieur du petit Séminaire*, Lisieux.
1 de Ferrette (Mme la COMTESSE), Paris.
1 Fontaine (F.), *négociant*, Troyes.
1 Fléchel (Mme), *Supérieure des religieuses de St-Joseph de Cluny*, Taïti (Océanie).
1 Fils (Mlle B.), Hàvre.
1 de Fonvielle (H.), *Chanoine, Missionnaire apostolique*, Rome.
1 Gaudfroy, *Curé*, Condé-Folie.
1 Gros (Auguste), *Avocat*, Boulogne-sur-Mer.
1 Gros (Albert), Lyon.
1 Gaugain, *Secrétaire particulier de Mgr. de* Bayeux.
1 Gibon, Lisieux.
1 de Goesbriand (Mlle P.), Brest.
1 Gavotty, *négociant*, Brignoles (Var).
1 Guibert, *Constructeur*, Bordeaux.
1 Ghiglini (L.), Gênes.
1 Gossin (J.), Paris.
4 Héricart-Ferrand (Mme la VICOMTESSE), Paris.
5 Irasque, *Capitaine au long cours*, Hàvre-de-Grâce.
1 Isola (A.), Gênes.
1 Isola (fils d'André), dito.
1 Jourdain de Muizon, (E.) *Avocat*, Paris.
1 Javouhey (Mme M.), *Supérieure générale des religieuses de St-Joseph de Cluny*, Paris.
1 Jean (E.) *Juge*, Dieppe.
1 Lecoffre et Cie, *Libraires*, Paris.
1 Le Febvre, *Notaire*, Montivilliers.
1 Lepoutre-Parent, Roubaix.
1 Le Guen-Kreison, *Garde-magasin des Travaux maritimes, en retraite*, Brest.
1 Loppe (Cy.), *Notaire*, Boulogne-sur-Mer.
2 Lebas, *Missionnaire apostolique*, Orégon.
1 de Lausalut (Mme Ve A. H.), Morlaix.
1 Langlois, *ancien Payeur du Calvados*, Caen.
1 de Langalerie, *Secrétaire général de l'Archevêché*, Bordeaux.
1 de Latour (S. E. le COMTE, Maréchal, Turin.
1 Montbel (COMTE de), Paris.
1 Mercier, *Curé de* Brest.
1 Mignon (Mlle A.), Paris.
1 Magron-Flise, *Négociant*, Caen.
1 Morel, *Curé de St-Roch*, Paris.
1 de Montbrian (Mlle S.), dito.
1 Mathey (H.), Hàvre.
1 Marc (E.), Coulommiers.
1 de Maistre (VICOMTE A. J.), Paris.
4 Migone (L. B.), Gênes.
1 Mesnil (H.), Caen.
1 de Moutaud (COMTE), Paris.
3 Massimino (MARQUIS), Ceva, (Piémont).
1 Negrotto (MARQUIS J. B.), Gênes.
1 de Nicolay (MARQUIS A. M. C.), Paris.

1 Ozanam, *Professeur de la Faculté de Lettres*, Paris.
1 d'Oillamson (Chevalier), St-Germain-Langot.
1 d'Oultremont (Comte E.), Bruxelles.
1 Prévost fils et Cᵉ, *banquiers*, Paris.
1 Perreus père (R.), *employé supérieur des Douanes, en retraite*, Bordeaux.
1 Pardessus, *Jurisconsulte*, Paris.
1 P***, *Ecclésiastique*, dito.
1 de Pineau, Bordeaux.
1 du Plessis de Grénédan (Comte L.), Valognes.
4 Palavicino (Marquis F.), Gênes.
1 de Pastoret (Marquis), Paris.
1 Renn (Mme Vᵉ F. G.), Strasbourg.
1 De Ravinel (L.), *ancien Receveur des hospices civils*, Nancy.
1 Russel de Bedford, *Capitaine de vaisseau en retraite*, Brest.
1 Ricard (E.), Beauvais.
1 Rolla et Paganelli, Gênes.
1 Ribollet (Mme Vᵉ), Lyon.
1 de la Rochelambert (Comte), Paris.
1 de la Rochelambert (Mme la Comtesse), Paris.
12 Rayper (J.), Gênes.
4 de Rora (Mme la (Marquise), Turin.
1 Rochez, *Chanoine*, Maurienne (Piémont).
1 Rara (F.-A), *professeur*, Douai.
1 Rara (Mlle F.-J.), dito.
1 Sergent (J.), *négociant*, Hâvre.
1 Schirer (Mlle M.-C.), Strasbourg.
1 Sebaux-Morin, *Manufacturier*, Laval.
1 Sebaux père, *ancien Manufacturier*, dito.
1 Sebaux (L.), *Chanoine honoraire, Secrétaire particulier de Mgr. l'Archevêque*, Le Mans.
1 de Saint-Julien, née de la Fresnaye (Mme), Falaise.
1 Spinola (Marquis J.), Gênes.
1 Serra (Marquis O.), dito.
1 Serra (Marquis D.), dito.
1 Serra (Marquis J.-C.), dito.
1 *Société des Enfants de Marie*, Lyon.
3 Seotti (Comte T. Duc de St-Pierre), Gênes.
1 Seotti (Mme la Comtesse, Duchesse de St-Pierre), Gênes.
1 *Séminaire de* Bra (Piémont).
1 de Saint-Sène (Marquis), Paris.
1 Sebaux (L.), *Mandataire d'un anonyme*, Le Mans.
1 Tournier, *Directeur de la manufacture des tabacs*, Paris.
4 Talaru (Marquis), *Pair de France*, dito.
1 Taray, Gênes.
1 Vienot de Vaublanc (J.-B.), Montargis.
1 V***, *Ecclésiastique*, Clermont-Ferrand.
3 Van Heyden (Mme M.-H.), *Supérieure du Monastère de la Visitation*, Boulogne-sur-Mer.
1 de Vuillefroy (F.-M.), *Conseiller honoraire à la Cour royale de Paris*, Soissons.
1 de Vaublanc (C.), dito.
1 de Villeperdrix (A.), Pont-St-Esprit (Gard.)

Les deux premières listes réunies forment 1,024 actions souscrites par 725 personnes.

On souscrit à Paris, au siége de la Société, rue des Moulins, 24, et chez M. Choiselat-Gallien, trésorier du Comité de Paris, rue Cassette, 36.

Imprimerie centrale de Napoléon Chaix et Cⁱᵉ.
rue Neuve-des-Bons Enfants, 7.